

# Seul le vrai lait peut valablement nourrir un bébé

**SANTÉ** Six mois de prison pour avoir causé la mort de leur enfant, affamé et déshydraté

► Nourri avec des « laits végétaux », un bébé est mort de faim.

► Seuls des laits équilibrés peuvent convenir pour faire grandir les petits d'homme.

Il n'avait que sept mois. Il est mort de faim et de soif aux urgences d'un hôpital à Hasselt, quand ses parents ont enfin compris qu'il était en détresse extrême. Ceux-ci ont été condamnés par un tribunal de Termonde, ce mercredi, à six mois de prison avec sursis pour avoir provoqué la mort de leur enfant. Les parents avaient nourri l'enfant au lait végétal, pensant qu'il souffrait d'une intolérance au lactose et au gluten, et ce sans consulter de médecin. « Ils ont nourri leur enfant de manière inappropriée. Mais ils ont causé sa mort sans le vouloir », a souligné le tribunal. Le bébé avait été admis aux urgences le 6 juin 2014, mais les médecins n'avaient pu que constater sa mort. L'enfant, qui pesait alors 4,3 kilos, était déshydraté. L'enquête effectuée à la suite du décès a permis d'établir qu'il était sous-alimenté. La taille moyenne d'un bébé de 7 mois est de 62 cm à 73 cm et son poids s'échelonne entre 6 et 9,6 kg.

Pendant quatre mois, les parents avaient nourri leur petit garçon au lait d'avoine, de riz, de sarrasin et de quinoa, après plusieurs tentatives infructueuses d'allaitement et d'alimentation au lait en poudre. Le bébé a dès lors souffert d'un manque de protéines, de minéraux et de vitamines. Le ministère

public, qui avait requis une peine de 18 mois de prison, a souligné qu'aucun médecin n'a constaté d'intolérance au lactose ou au gluten chez l'enfant. L'avocate des prévenus a, elle, plaidé l'acquittement : « Mes clients n'ont jamais réalisé que la situation était préoccupante ou alarmante ». La mère se levait jusque 4 fois par nuit, avait plaidé l'avocate des parents, preuve qu'elle se préoccupait du sort de l'enfant.

Ils ont aussi pu être trompés par le terme de « lait » donné improprement aux jus de céréales, qu'ils vendaient dans le magasin bio qu'ils administraient. Une décision de la cour de justice européenne rendue mercredi devrait proscrire à l'avenir un tel emploi (lire ci-contre). Mais ils ont aussi consciemment refusé de consulter un médecin, alors que différents membres de la famille avaient constaté un état de santé dégradé. Le procureur, lui, estimait que les parents ne s'étaient pas inquiétés de l'amaigrissement du bébé qui avait pesé jusqu'à 6 kilos.

## « Une immense tristesse »

« Cette histoire m'inspire une immense tristesse », réagit le professeur Françoise Smets, gastro-pédiatre aux Cliniques universitaires Saint-Luc (UCL) à Bruxelles, « parce qu'ils ont pu laisser mourir leur enfant par manque d'information, par ignorance. Les laits végétaux n'en sont pas, ce sont des jus, impropres à alimenter un nourrisson ».

Il faut donc choisir du « vrai lait », c'est-à-dire du lait de mammifère. Celui de la maman (ou celui donné par une autre maman) ou du lait de vache

modifié et enrichi pour être plus apte à être digéré et fournir tous les nutriments nécessaires ? « Ce n'est plus un débat entre scientifiques, les deux se valent », souligne le professeur Fran-

çoise Smets. Pourtant l'OMS promeut l'allaitement maternel sans nuances. « Le développement de l'enfant commence au sein maternel. L'allaitement exclusif est le meilleur moyen de donner à votre enfant un bon départ dans la vie. Nous devons tous faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir les femmes qui souhaitent allaiter, quel que soit le moment et où qu'elles se trouvent », argumente Flavia Bustreo, sous-directeur général de l'OMS, en charge de la Santé de la famille, de la femme et de l'enfant. « L'allaitement est la meilleure source nutritionnelle qui soit dans la petite enfance et, ce faisant, la mère apporte aussi à son enfant amour et sécurité. Je sais qu'elle donne à son enfant le meilleur départ possible dans la vie ».

Une vérité qui convient peut-être pour la planète, mais ne tient pas compte des libertés gagnées par les femmes qui n'ont pas voulu que l'allaitement serve à les garder hors du champ du travail et de l'accomplissement professionnel.

« Les pays du Nord de l'Europe donnent un an de congé de maternité pour que les mères puissent allaiter, nous sommes limités en Belgique à trois mois. Mais il faut éviter de culpabiliser sans raison les mères qui choisissent le biberon », souligne le professeur Françoise Smets. ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

## LA DÉCISION DU TRIBUNAL

### Du lait de tofu ne pourra plus s'appeler du lait

Hasard du calendrier, c'est hier que la Cour européenne de justice a rendu un arrêt condamnant clairement les fabricants de « laits végétaux », en fait des jus, à arrêter d'induire le consommateur en erreur en employant un terme impropre. « Les produits purement végétaux ne peuvent pas être com-

mercialisés avec des dénominations qui, telles les dénominations lait, crème, beurre, fromage ou yoghourt, sont réservées par le droit de l'Union aux produits d'origine animale », dit la décision qui s'impose dans tous les Etats membres. Mieux, la cour indique aussi que « cela vaut également si ces dénominations sont complétées par des mentions explicatives ou descriptives indiquant l'origine végétale du produit en cause ». La société allemande TofuTown, qui fabrique et distribue des aliments

végétariens et végétaliens comme du « beurre de tofu », du « fromage végétal », du « Veggie-Cheese », « cream » et d'autres dénominations similaires, avait argumenté pour sa défense que « la façon dont le consommateur comprend ces dénominations se serait considérablement modifiée ces dernières années ».

La Cour relève que la réglementation réserve la dénomination « lait » au seul lait d'origine animale. Cette réglementation réserve

des dénominations comme « crème », « chantilly », « beurre », « fromage » et « yogourt » uniquement aux produits laitiers, c'est-à-dire dérivés du lait. La Cour en conclut que les dénominations ci-dessus ne peuvent pas être utilisées pour désigner un produit purement végétal, à moins qu'il figure sur la liste d'exceptions, ce qui n'est pas le cas du soja ni du tofu. CQFD.

FR.SO

# l'experte « Les laits végétaux ne conviennent pas »

Pour le professeur Françoise Smets, gastro-pédiatre aux Cliniques universitaires Saint-Luc (UCL) à Bruxelles, il n'y a pas un pli : les « laits végétaux sont tout à fait impropres à alimenter un nourrisson de moins de trois ans, en ce qu'ils manquent de protéines adéquates, qu'ils sont trop pauvres en glucides et certainement trop pauvres en graisse. Ils sont en plus non enrichis en calcium et ne comportent aucun des nutriments de base en quantité suffisante ». Il faut donc les proscrire absolument pour un bébé qu'il faudrait nourrir au lait.

Si controverse il y a entre spécialistes, c'est sur la durée de l'utilisation exclusive du lait. « Six mois est la norme généralement recommandée aujourd'hui, avec introduction progressive de l'alimentation solide. Mais certains enfants seront "prêts à la cuiller" dès 4 mois, d'autres rechigneront encore à 6 mois face aux nouvelles saveurs. Ce n'est pas très grave, cette diversité est normale. Le lait comme premier aliment couvre les besoins du nourrisson. Par contre, il y a controverse sur la durée durant laquelle on doit employer le lait. Un an, deux ou trois ? Il y a des arguments multiples. Le mieux est d'en parler avec son généraliste ou avec le pé-

diatre. Un an est le minimum, on ne peut pas descendre au-dessous ».

## Lait humain ou de vache ?

Mais quel lait ? Celui de la mère ou celui de la vache, après traitement ? « Les deux sont des laits de mammifères. Sans être identiques, ils sont aptes à apporter les nutriments nécessaires à un enfant. Il y a en effet une série d'arguments scientifiques favorables à l'allaitement maternel, notamment en faveur de moins d'allergies et d'une meilleure immunité. Mais un lait de vache modifié pour être plus digeste pour le nourrisson, qui contient des oméga-3 en plus comme le lait de la mère, qui est augmenté en pré et probiotiques afin de se constituer une flore in-

testinale diversifiée, est parfaitement adapté à la nutrition d'un enfant. Si les parents ne peuvent pas ou ne veulent pas avoir recours à l'allaitement maternel, il ne faut pas les culpabiliser ou laisser entendre qu'ils font du tort à leur enfant. Les laits maternisés de ces dernières années ont effectué des résultats remarquables, il n'y a pas de raison de les écarter si c'est la solution adaptée à la maman. On les soupçonne parfois d'apporter trop de protéines et d'induire alors un risque d'obésité lors du développement. Mais cela ne mérite pas d'exclure ces produits ».

Pas question par contre d'employer un lait de vache « normal », qui ne sera pas adapté au bébé. ■

Fr. So